











Paris, le 28 mars 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Blocage des revalorisations salariales dans le secteur de la petite enfance : un appel urgent à l'action gouvernementale

Les ministres Catherine Vautrin et Sarah El Haïry, avaient annoncé un soutien financier des revalorisations salariales cruciales lors du Comité filière petite enfance, mais la validation a été reportée par le Conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), prolongeant une période d'incertitude pour les professionnels et leurs employeurs.

Le 29 février dernier, Catherine Vautrin et Sarah El Haïry ont précisé les montants minimums à atteindre des revalorisations salariales des salariés des crèches PSU pour que leurs employeurs puissent bénéficier d'un soutien financier. Les employeurs devront ainsi démontrer des augmentations en moyenne de 100 à 150 euros nets par mois par salarié, afin de bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 66%, laissant aux collectivités locales, aux familles et aux gestionnaires la charge restante.

Le Conseil d'administration de la CNAF, réuni le mardi 5 mars, a reporté d'un mois le vote attendu pour valider ces montants et le soutien financier correspondant, aggravant l'incompréhension des professionnels.

Comment expliquer cette situation aux professionnels et aux familles? La communication entre les annonces officielles et la réalité des faits est devenue illisible pour les employeurs et les professionnels de la petite enfance qui sont laissés dans l'incertitude.

Les organisations professionnelles signataires du présent communiqué sont pleinement engagées dans les travaux relatifs à la petite enfance depuis 2021, notamment à travers leur participation au Comité de filière petite enfance et sont également signataires du document d'engagement pour la création d'un socle social commun du 7 juin 2023. Pour autant, l'accord de méthode ayant pour objet de donner suite au document d'engagement précité se fait toujours attendre, tout comme les travaux portant notamment sur les emplois repères et le niveau minimal de rémunération associé.

Face à cette situation alarmante, les acteurs du secteur de la petite enfance lancent un appel urgent aux pouvoirs publics. Sensibles aux rendez-vous individuels organisés



après les annonces, ils attendent une concrétisation rapide des réponses apportées en matière de soutien financier aux employeurs d'une partie des crèches et avoir un calendrier précis des actions à venir et du soutien global à l'ensemble du secteur conformément aux engagements pris en juin 2023.

Il est impératif que les autorités prennent des mesures concrètes pour dépasser les obstacles actuels et garantir la mise en œuvre rapide des engagements annoncés. Il en va de l'intérêt des métiers de la petite enfance et donc de l'intérêt supérieur des enfants et des familles.

## Les signataires :

Anem, Fedesap, Fehap, Ffec, Hexopée, Mutualité Française, Nexem

## Contacts presse

Mutualité Française	ANEM	Fehap	FFEC
Carole Charlier Carole.charlier@mutualite.fr 07 60 73 55 69	Pascal Lelièvre p.lelievre@anem-mutualite.fr 06 77 26 57 22	Maryse de Wever maryse.dewever@fehap.fr 06 77 20 93 81	Elsa HERVY elsahervy@ff-entreprises-creches.com 06 38 54 49 73
Nexem	FÉDÉSAP	HEXOPÉE	
Aline Van Hoecke a.vanhoecke@nexem.fr	Julien JOURDAN 06 30 54 96 83 jjourdan@fedesap.org	Antoine TRÉDEZ atredez@hexopee.org 06 59 86 47 70	